

Engagement Régionale d'élevage 2007

EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE Organisée par le



Club Français pour l'Amélioration des Chiens de Races Bergers Australiens

Affilié à la Société Centrale Canine
depuis le 17 janvier 2007

- **Dimanche 15 Juillet 2007, INGWILLER (67) au Training Club Canin (TCC) Conformité au Standard : Mr. Christian Leneuf. Pas de CANT - engagements à envoyer à : Mr Jean-Marc DUGAY - 16 Lot Palinezou - 22200 ST AGATHON – Informations Muriel Clementz 03 88 89 27 99**

Dimanche 16 septembre 2007, SENDETS (33) Conformité au Standard : Mr. Philippe Lalanne de Jonquel Cant Mr Jean Luc Vadakarn - engagements à envoyer à : Mme Cathy Torralba – 2 Magister – 33690 SENDETS informations 05 56 25 60 52

- **Dimanche 30 septembre 2007, Chézeneuve (38) Conformité au Standard présenté : Mr. Claude Voilet Cant Mr Charles Metenier - engagements à envoyer à : Mme Caroline Layrolles – Le Clos et Raclet – 38270 PRIMARETTE Informations : Elodie Pernet 06 23 23 86 01**

Dimanche 14 octobre 2007, St mitres les Remparts (13) Conformité au Standard présenté : Mr. Gerard Calendrin Cant Mr Etienne Serclerat Agility Mme Metro - engagements à envoyer à : Mr David Parra – 12 Bld JJ Bart – Res La pinède – Apt 58 – 13800 ISTRES information 06 61 94 32 50

CANT

Renseignements dates et lieux : site Internet : [http:// cfacrba.free.fr](http://cfacrba.free.fr)
Ou bulletins du club.

EXTRAIT DU REGLEMENT

Feuillet à conserver par l'exposant

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de **8h00**. Les jugements commenceront à **9h30** précises.

TOILETTAGE - Les chiens doivent arriver toilettés lors de l'exposition. Ne seront plus tolérés que les " coups de brosse " de finition. L'usage de laque et de tout produit de maquillage permettant de modifier la couleur naturelle et la texture naturelle du poil est strictement interdit dans l'enceinte de l'exposition.

LOGEMENT - Exposition sans cage

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés seront autorisés à sortir après les jugements

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur

: Le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs sur se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'affixe, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge.

La date prise en compte pour déterminer l'âge est le jour avant l'exposition.

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois et de moins de 24 mois.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens âgés d'au moins 15 mois.

CLASSE TRAVAIL* - (NB : * pour les kelpies uniquement) Pour les chiens âgés d'au moins 15 mois détenteurs d'un Brevet de pistage français, Brevet de recherche utilitaire, brevet troupeau (ovins ou bovins), brevet de chien de défense en Ring*, brevet campagne*, brevet mondioring*, le RCI 1 mention classée (IPOI)*, le niveau 1 pour le pistage FCI sur deux concours*, le test international de sauvetage*.

CLASSE CHAMPION - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés d'au moins 15 mois.

CLASSE JEUNE - Pour tous chiens âgés de 9 mois et de moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT.

CLASSE PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois et de moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : très prometteur, prometteur, assez prometteur, insuffisant).

CLASSE BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois et de moins de 6 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : très prometteur, prometteur, assez prometteur, insuffisant).

CLASSE VÉTÉRAN - Pour les chiens âgés d'au moins 8 ans.

(1) Sont considérées comme classes individuelles les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée irrévocablement au 3 semaines avant la date de la manifestation sauf Ingwiller délai réduit à 15 jours.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée de l'ordre de paiement à l'ordre du CFACRBA. Tous les engagements nous parvenant après la date de clôture (cachet de la poste faisant foi) seront retournés immédiatement.

REFUS OU EXCLUSIONS

- des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
 - ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge pourra être désigné si le nombre de chiens dépasse 80 chiens environ, y compris les confirmations seules.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION 12 mois *Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.*

ATTENTION : Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant à l'étranger

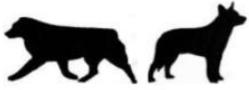
1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondant

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS et LA TOUX DE CHENIL.

CFACRBA

Club Français pour l'Amélioration
des Chiens de Races Bergers Australiens



Australian Shepherd - Australian Kelpie

Club Français pour l'Amélioration des Chiens de Races Bergers Australiens

Siège social

Patrick Aufroy
En Gélis - 81220 Prades
Tél:05.63.70.46.76
patrick-cfacrba@wanadoo.fr

Secrétariat

Véronique Blondeau
19 rue du Bois du Roi
91400 Orsay
Tél./fax 01.69.07.49.08

Trésorerie

Isabelle Baudy-Cordonnier
6 allée des Myosotis
38450 Vif
Tél :04.76.72.68.94

Site Internet

[http:// cfacrba.free.fr](http://cfacrba.free.fr)

Association loi du 1^{er} juillet
1901 modifiée et déclarée
en Sous-préfecture du Tarn
le 08/04/05
sous le N° 207644
Affilié à la Société Centrale
Canine
depuis le 17 janvier 2007.

Le CFACRBA réunit les amateurs de bergers australiens (Australian Shepherd et Kelpie), Interlocuteur privilégié de la SCC, il a pour but d'encourager l'élevage des bergers australiens, d'en faire leur promotion et d'en développer son utilisation. Pour ce faire, le club publie et diffuse le standard de la race et ses commentaires, forme les juges et tient un répertoire des sujets aptes à la reproduction. Il détermine les tests pour l'amélioration du cheptel, organise des animations au sein des expositions mais également des manifestations réservées aux bergers australiens comme les régionales ou nationales d'élevage.

Le CFACRBA conseille les propriétaires pour l'achat d'un chiot, la confirmation ou la reproduction. Il organise également des épreuves sportives ou d'utilisation comme des concours d'agility, des CANT et des concours troupeau où ses adhérents bénéficient d'un tarif préférentiel.

Le CFACRBA publie trois fois par an une revue qui permet à ses 450 adhérents de se tenir au courant des évolutions de la race et des manifestations passées ou à venir.

L'adhésion au CFACRBA est le signe que l'on s'intéresse assez à la race qu'on aime, pour faire partie de cette grande famille de l'australien.

Le Club est celui de tous les passionnés.

Merci de nous rejoindre.

BULLETIN d'ADHESION ou de RE-ADHESION 2007

N° ADHERENT				N° ADHERENT					
ADHERENT				ADHERENT COUPLE					
Mme	Mlle	Mr		Mme	Mlle	Mr			
NOM				NOM					
Prénom				Prénom					
Date de naissance				Date de naissance					
Adresse									
Code Postal				Ville					
Téléphone				mail					
Affixe				N° SIRET					
Parrainé par Nom :				N° Adhérent :					
Je demande mon adhésion au CFACRBA en qualité de : (rayer les mentions inutiles):									
MEMBRE ACTIF				: 28 € pour une personne. (DOM TOM, Etranger : 35 €)					
MEMBRES COUPLE				: 40 € pour 2 personnes vivants à la même adresse. (un seul bulletin) (DOM-TOM, Etranger : 45 €)					
MEMBRE BIENFAITEUR				: à partir de 36 € pour une personne.					
Liste des Aussies ou Kelpies présents chez vous									
Nom Complet				N° LOF		Père		Mère	

Loi Informatique & Libertés :

Je suis d'accord / Je ne suis pas d'accord pour que mes coordonnées soient transmises à d'autres personnes (a)

Je suis d'accord / Je ne suis pas d'accord pour que mes coordonnées soient gardées après mon départ (b)

Je suis informé que les renseignements seront enregistrés dans une Base de Données informatique dor les données me restent disponibles et corrigibles ou effaçables à tout moment, conformément à la loi N° 78 17 du 6 Janvier 1978.

Fait à :

SIGNATURE :

Le ____ / ____ / ____

SIGNATURE DES PARENTS POUR LES MINEURS :

(a) le CFACRBA s'engage à ne pas transmettre son fichier à un organisme susceptible d'utiliser les données à des fins lucratives ou de démarchage publicitaire. Seuls les membres du Comité peuvent recevoir copie du fichier dans le cadre de leur fonction cynophile exclusivement.

(b) Les renseignements gardés après le départ d'un adhérent serviront uniquement à établir des statistiques et ne seront pas transmis sans son autorisation.

**A renvoyer à Isabelle BAUDY-CORDONNIER – 6 allée des Myosotis – 38450 Vif
Accompagné du montant de l'adhésion + 1 enveloppe timbrée à votre adresse.**

Cadre réservé à la trésorerie

Date du CHQ :	CHQ :	Banque :
Montant :	Reçu le :	Date Encaissement :